

collection tempus

Jean VERDON

L'AMOUR  
AU MOYEN ÂGE

La chair, le sexe et le sentiment

PERRIN

Secrétaire générale de la collection :  
Marguerite de Marcillac

© Perrin, 2006  
et Perrin, un département de Place des Éditeurs, 2024  
pour la présente édition

92, avenue de France  
75013 Paris  
Tél. : 01 44 16 08 00  
Fax : 01 44 16 09 01

ISBN : 978-2-262-10803-8  
Dépôt légal : juin 2024

Mise en pages : Nord Compo

Le code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**tempus** est une collection des éditions Perrin.

« L'amour n'est pas du corps seulement  
puisqu'il vise quelqu'un, et il n'est pas de  
l'esprit seulement puisqu'il le vise dans son  
corps. »

Maurice MERLEAU-PONTY,  
*Essais philosophiques*,  
« Lecture de Montaigne ».

## Introduction

Au moment d'entreprendre cet ouvrage, j'hésite, faisant mienne cette réflexion du cardinal de Bernis : « Il n'est rien de si commun que de parler d'amour ; il n'est rien de si rare que d'en bien parler. » L'amour est chose fort complexe. Amour de soi, amour humain, amour de Dieu si l'on est croyant. Et la mentalité médiévale est si éloignée de la nôtre. Pour m'assurer quelque appui, je recours à mon *Robert* qui en donne la définition suivante : « Disposition favorable de l'affectivité et de la volonté à l'égard de ce qui est senti ou reconnu comme bon, comme objet de désir ou susceptible de satisfaire un besoin affectif », mais le terme employé absolument, sans qualification, et que l'on rencontre en ce sens pour la première fois en 1172, signifie : « Inclination pour un objet individualisé, le plus souvent à caractère passionnel, fondée sur l'instinct sexuel mais entraînant des comportements variés. » *Le mot amour dans cet ouvrage désignera, sauf mention contraire, l'attrait éprouvé par un individu envers une personne du sexe opposé, attrait aboutissant ordinairement à des relations sexuelles.*

Reste que les hommes du Moyen Âge ne pensent pas, ne réagissent pas, ne se comportent pas de la même manière que nous. Lorsque l'on parle aujourd'hui d'amour, on pense, en principe dans cet ordre, à

sentiment, sexualité (éventuellement mariage), plaisir, éventuellement procréation. Or il en va tout autrement au Moyen Âge où l'on distingue *amor*, passion violente, condamnable, et *caritas*, amour chrétien se souciant du prochain. Et en lieu et place de l'ordre contemporain indiqué ci-dessus, on trouve mariage, sexualité, procréation, le sentiment (surtout après le mariage) n'étant pas exclu et le plaisir, lié au corps, se trouvant interdit par les clercs.

À cette époque, le discours clérical qui prône pour les laïcs le mariage en vue de la procréation est certes écouté pour des raisons religieuses mais aussi, dans les milieux aristocratiques ou aisés, pour des raisons économiques tenant à la transmission du patrimoine. Qu'en est-il dans les milieux populaires, particulièrement chez les paysans qui constituent 90 % de la population et n'ont pas de telles préoccupations ?

L'historien doit chercher à connaître la réalité vécue, et de préférence non pas celle du groupe aristocratique – nombre d'ouvrages qui prétendent traiter de l'amour au Moyen Âge ne s'intéressent qu'à l'amour dit courtois qui concerne cette petite frange de la société –, mais celle de la population dans son ensemble. Tâche fort difficile, car les sources sont avant tout normatives ou ne s'attachent qu'à une élite. Ces sources sont d'ailleurs bien souvent dues à des clercs, et les laïcs qui écrivent au bas Moyen Âge sont avant tout des hommes. La parole féminine est la plupart du temps recouverte.

Il n'empêche ! Essayons d'examiner ce sentiment qui relie un homme et une femme et que l'on nomme amour. En apparence, il semble interdit, exclu d'une société pour qui la sexualité est un mal, à tout le moins une obligation dont l'espèce humaine doit s'acquitter pour se perpétuer. Vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition sur le plan littéraire de nouveaux rapports

entre l'homme et la femme, se manifeste une certaine ambiguïté, tenant aux différences entre vie réelle et vie représentée par les écrivains et les artistes. Finalement, l'amour – malgré le mépris du monde prôné surtout dans les milieux monastiques – a pu être vécu, de diverses manières certes, par le peuple chrétien durant la longue période de mille ans qui constitue le cadre chronologique de cette étude.

PREMIÈRE PARTIE

EXCLU ?

## La libido sous surveillance

*Que tu es belle, que tu es charmante,  
 O amour, ô délices !  
 Dans ton élan tu ressembles au palmier,  
 Tes seins en sont les grappes.  
 J'ai dit : Je monterai au palmier,  
 J'en saisirai les régimes.  
 Tes seins, qu'ils soient des grappes de raisin,  
 Le parfum de ton souffle, celui des pommes :  
 Tes discours, un vin exquis !*

La Bien-Aimée répond en ces termes aux paroles de l'époux :

*Il va droit à mon Bien-Aimé,  
 Comme il coule sur les lèvres de ceux qui sommeillent.  
 Je suis à mon Bien-Aimé,  
 Et vers moi se porte son désir.  
 Viens, mon Bien-Aimé,  
 Allons aux champs !  
 Nous passerons la nuit dans les villages,  
 Dès le matin nous irons aux vignobles.  
 Nous verrons si la vigne bourgeoise,  
 Si ses pampres fleurissent,  
 Si les grenadiers sont en fleur.  
 Alors je te ferai  
 Le don de mes amours.*

On aura bien sûr reconnu l'admirable suite de poèmes que constitue le *Cantique des cantiques*. Y est chanté l'amour mutuel que se portent un Bien-Aimé et une Bien-Aimée. Or les nombreux commentaires de ce texte de l'Ancien Testament bien connu ont toujours été faits dans un sens allégorique, du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle ; nulle allusion à la passion humaine. Il n'est pour s'en convaincre que de lire celui extrêmement détaillé de Geoffroy d'Auxerre, ancien élève d'Abélard, devenu abbé de Clairvaux. « Mon Bien-Aimé est un bouquet de myrrhe, qui repose entre mes seins » : le bouquet, c'est la communauté des religieux placée entre les deux seins afin d'être nourris tantôt par celui de droite, tantôt par celui de gauche en aliments spirituels et temporels. Quant au lit, il suscite des interprétations qui remplissent plusieurs pages : c'est « la tranquillité des cénobites », c'est « la conscience de chacun », c'est le « repos de la sainte contemplation »... Nulle part le terme n'est pris au sens propre.

Les deux seins de la bien-aimée « se réfèrent à l'enseignement concernant l'un la foi, l'autre les mœurs ». Le « ventre » désigne la conscience ou la faiblesse qui pousse à se reconnaître incapable de remplir une fonction. « J'ai ôté ma tunique » : évidemment il s'agit de quitter le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau.

Les deux derniers chapitres sont consacrés à la description de l'épouse. À diverses reprises, Geoffroy commente « le ventre » et le « nombril », sans les voir apparemment : le premier où se déroule la conception symbolise la communauté de cloîtrés qui forme en son sein de nouveaux membres ; le second, quant à lui, est un creux, une espèce de réservoir, désignant par conséquent « la dévotion joyeuse » et « l'ampleur des consolations ». « La jointure de tes jambes est comme

des bijoux bien tournés » : Geoffroy prête attention non pas aux jambes mais à la « jointure » qui fait songer à ce qui lie, donc à la paix, à la réconciliation, à la communion, à la charité. « Absolument rien n'est érotisé, et ce qui est érotique a cessé de l'être. » (Dom J. Leclercq.)

Pour l'Église, l'amour n'est point l'éros, mais l'agapè. L'homme dont la destinée est de s'unir à Dieu n'a que faire d'un sentiment passionnel éprouvé envers une créature de l'autre sexe. Durant le haut Moyen Âge, aucun texte n'utilise le terme *amor* dans un sens positif. Ce sont d'autres mots qui expriment l'affection pouvant lier des époux. Comment expliquer une telle position ?

## Textes fondateurs<sup>1</sup>

« Or tous deux étaient nus, l'homme et sa femme, et ils n'avaient pas honte l'un devant l'autre », lit-on dans la Genèse, alors que Dieu vient de créer l'homme et la femme. Mais le péché originel transforme la relation sexuelle qui devient ambiguë. Elle reste certes fondamentalement bonne, mais en même temps elle subit l'emprise du péché. Au lieu de rejoindre l'autre dans la joie, elle désire le posséder dans l'égoïsme. Dieu dit à la femme : « Ta convoitise te poussera vers ton mari et lui dominera sur toi. »

L'altérité et la fécondité du mariage sont évoquées dans la Bible. « Trouve la joie dans la femme de ta jeunesse. » (Proverbes, 5, 18.) « Comme le soleil levant sur

---

1. Au cours du 53<sup>e</sup> Congrès international de Spolète tenu en avril 2005 et consacré à la sexualité durant le haut Moyen Âge, j'ai fait un exposé sur « le plaisir sexuel » auquel ce chapitre doit beaucoup. On y trouvera les références à tous les textes et ouvrages cités ici. Les actes de ce congrès seront publiés en 2006.

les montagnes du Seigneur, ainsi le charme d'une jolie femme dans une maison bien tenue. » (L'Ecclésiastique, 26, 16.) Et Jésus, reprenant les termes de la Genèse, affirme que les époux forment un tout indissoluble : « Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. » (Matthieu, 19, 6.)

Mais le mariage n'est qu'un pis-aller, déclare saint Paul. « Il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme. Toutefois, en raison du péril d'impudicité, que chaque homme ait sa femme et chaque femme son mari. Que le mari s'acquitte de son devoir envers sa femme, et parallèlement la femme envers son mari... Je dis toutefois aux célibataires et aux veuves qu'il leur est bon de demeurer comme moi. Mais s'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient : mieux vaut se marier que de brûler. » Il n'est pas question de sentiment, de passion. L'homme doit se comporter à l'égard de sa femme comme le Christ envers l'Église. « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église... Bref, en ce qui vous concerne, que chacun aime sa femme comme soi-même, et que la femme révère son mari. » (Éphésiens, 5, 25, 33.)

Jean oppose l'esprit à la chair. « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. » Saint Paul déclare : « Dieu, en envoyant son propre Fils avec une chair semblable à celle du péché, et en vue du péché a condamné le péché dans la chair... Car le désir de la chair, c'est la mort, tandis que le désir de l'esprit c'est la vie et la paix, puisque le désir de la chair est ennemi de Dieu : il ne se soumet pas à la loi de Dieu, il ne le peut même pas, et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu. »

Au total, la sexualité est permise entre époux, mais elle doit être raisonnée. « Que chacun de vous sache user du corps qui lui appartient avec sainteté et respect,

sans se laisser emporter par la passion comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu. » (I Thessaloniens, 4, 4-5)<sup>2</sup>.

Les Pères de l'Église, à la suite du Livre de la Sagesse (9, 15), affirment que « le corps corruptible appesantit l'âme ». En effet, ses besoins engendrent des désirs qui sont en contradiction avec ceux de l'âme. Cette dernière aspire à s'unir à Dieu, alors que le corps éprouve des besoins, en particulier celui de se reproduire, qui s'opposent à cette union. Or la sexualité entraîne un plaisir exagéré. Saint Augustin explique la gravité exceptionnelle de la fornication dans un sermon où il s'adresse à la masse des fidèles et non pas à quelques lecteurs. « C'est surtout au moment de l'acte infâme que le cœur devient véritablement et absolument l'esclave du corps. » Il développe ainsi cette affirmation : « Or, pourrait-on en dire autant des autres crimes, quels qu'ils soient, que commettent les hommes ? Au moment où l'on se livre à l'un d'eux, l'esprit conserve la liberté d'y penser et de s'appliquer à autre chose, tandis qu'au moment où il s'abandonne à la fornication, il ne peut s'occuper de rien d'autre absolument. L'homme est alors tellement absorbé dans ce qu'il fait qu'on ne peut dire que sa pensée soit à lui ; on pourrait dire au contraire qu'il n'est plus que chair, un souffle qui passe et ne revient point. D'où il suit que par ces paroles : "Tout autre péché commis par un homme est hors du corps ; mais quand on commet la fornication, on pêche dans son propre corps", l'Apôtre semble avoir voulu nous dire, pour nous inspirer une vive horreur de la fornication, que, comparés à elle, les autres péchés sont hors du corps, tandis que ce mal affreux retient

---

2. Toutes les citations scripturaires sont données d'après la Bible de Jérusalem.

l'âme dans le corps, attendu que la violence de cette passion, qui n'a pas son égale, fait de cette âme une esclave et une captive de la volupté charnelle. » (Trad. G. Mathon.) L'esprit est donc complètement aliéné dans un acte qui l'asservit entièrement, de sorte que si le mariage est un bien, il ne peut reposer sur la sexualité. Celle-ci n'intervient que dans la mesure où elle est indispensable à la reproduction.

Alors que Jérôme exalte la virginité au point qu'il en vient à faire douter de la valeur du mariage, Augustin adopte à l'égard de ce dernier une position plus nuancée. Traitant de l'acte conjugal, il distingue celui qui a pour objet la génération et ne constitue pas un péché, celui qui est accompli entre époux pour satisfaire la concupiscence et comme gage de la fidélité nuptiale et qui est un péché véniel, enfin l'adultère et la fornication qui sont des péchés mortels. Il écrit : « Ce que Paul concède par tolérance, ce sont les actes charnels faits par incontinence, sans viser d'une façon exclusive la génération et quelquefois sans aucune intention d'engendrer. Le mariage ne contraint pas à ces actes mais il réclame pour eux l'indulgence, à condition toutefois qu'ils ne se répètent pas à l'excès. » Et Augustin, s'appuyant sur les écrits de saint Paul, ajoute : « Le commerce charnel, indispensable pour engendrer, échappe à toute faute et appartient seul au mariage. Mais celui qui va au-delà de cette nécessité obéit non plus à la raison, mais à la passion. Et pourtant, ne pas l'exiger, mais le rendre à son conjoint, pour qu'il ne pèche pas mortellement en fornicant, relève de l'état conjugal. Certes, si les deux époux sont sous le joug d'une telle concupiscence, ils font une chose qui n'est pas tout à fait du mariage. Mais si, par contre, ils ont plus d'attrait dans leur union pour ce qui est honnête que pour ce qui est déshonnête, c'est-à-dire

plus d'attrait pour ce qui est du mariage que pour ce qui n'en est pas, ils ont pour excuser leurs défaillances la garantie de l'Apôtre. » (Textes extraits du traité sur *Le Bien du mariage*, trad. G. Combès.)

L'affection qui unit les époux ressortit plus à l'amitié ou à la tendresse qu'à l'amour proprement dit. Les termes employés le manifestent sans équivoque. « Il est juste de nous demander pourquoi le mariage est un bien », écrit saint Augustin. Et de répondre : « Il en est un, selon moi, non seulement à cause de la procréation des enfants, mais en raison de la société naturelle qu'il établit entre les deux sexes. On ne pourrait, sans cela, appeler mariage l'union de personnes âgées, surtout si elles ont perdu leurs enfants ou n'en ont jamais engendré. Les époux ont beau vieillir ensemble dans un mariage heureux et voir s'éteindre les feux ardents de l'âge, l'amour fleurit toujours dans leur cœur. » Notons que le traducteur rend par « amour » l'expression *ordo caritatis*. Ailleurs, saint Augustin, pour désigner cet amour, parle de « conjonction amicale et fraternelle », de « charité conjugale ».

Si les rapports conjugaux ne sont pas un mal – Augustin, notons-le, utilise une formule négative –, la continence est toutefois préférable.

Césaire, évêque d'Arles, né vers 470 et mort en 543, fort influent dans l'Église franque, a laissé des *Sermons au peuple*, donc destinés à tous les fidèles. Le sermon 21, remaniement probable pour l'essentiel d'une œuvre perdue de saint Augustin, est consacré à une monition de l'évêque d'Hippone montrant qu'il y a « beaucoup de degrés utiles et tout à fait nécessaires dans la charité parfaite et dans l'amour ». Amour est la traduction du terme *dilectio*. Si, par la suite, le terme *amor* est utilisé, c'est parce qu'il s'applique à toutes les variétés de l'amour. « Occupons-nous un moment de l'amour de

l'homme pour l'homme ; il y a, bien sûr, de mauvaises amours humaines... Toutes les lois humaines et les lois divines détestent les amours mauvaises. Laisse donc ces amours illicites, cherchons celles qui sont licites.

« Licite est, en premier lieu, l'amour conjugal ; mais il est encore charnel. Vous voyez que nous l'avons en commun avec les bêtes ; ces passereaux qui gazouillent, s'épousent, font des nids, couvent ensemble des œufs, nourrissent ensemble les tout-petits, l'ont aussi. En vérité, cet amour est licite chez les hommes, mais vous voyez qu'il est charnel. »

Dans le sermon 42 qui traite de l'adultère et du concubinage, Césaire déclare qu'il ne faut pas user du mariage sans souci de procréation, donc aimer son épouse pour elle-même. « Considérez que ceux qui vont avec leurs femmes sans désir d'avoir des enfants, à moins de fréquentes aumônes, ne peuvent être sans péché. »

Dans le sermon 44, il affirme que la chasteté doit être observée même dans le mariage. « Le bon chrétien ne connaît sa femme que dans l'intention d'avoir des enfants, car on reçoit une épouse non pour satisfaire son désir, mais pour procréer des enfants. D'ailleurs, les contrats de mariage eux-mêmes le stipulent : "pour procréer des enfants", disent-ils. Vous voyez qu'on ne dit pas : pour satisfaire son désir, mais "pour procréer des enfants". » Césaire, qui s'adresse à un auditoire composé essentiellement de paysans, utilise un langage qu'ils peuvent aisément comprendre : « Celui qui, sans intention d'avoir des enfants, use de sa femme avec incontinence, s'il ensemencerait son champ en une année aussi souvent que, vaincu par la luxure, il connaît sa femme, quelle moisson pourrait-il récolter ? Ainsi donc, ceux qui ne veulent pas être continents, s'ils labouraient de nouveau et ensemenceraient aussi souvent leur terre

déjà ensemencée, voyons de quelle genre de récolte ils auraient à se réjouir ; car, comme vous le savez parfaitement, aucune terre fréquemment ensemencée en une seule année ne peut produire une récolte normale. Ce qu'on ne veut pas dans son champ, pourquoi donc le ferait-on dans son corps ? »

Au jeune homme qui dit ne pouvoir observer la continence, Césaire recommande de jeûner, d'avoir des pensées chastes et de tenir des propos honnêtes. Si malgré cela, il est tourmenté par les assauts de la chair et connaît parfois sa femme sans intention d'avoir des enfants, qu'il fasse l'aumône et surtout pardonne à ses ennemis. Si le même homme prétend que connaître sa femme sans intention d'avoir des enfants n'est pas un péché, Césaire, pour lui répondre, fait appel à l'Écriture, citant notamment ce passage du psaume 50 : « Dans l'iniquité j'ai été conçu et dans le péché ma mère m'a enfanté. » Au même, prétendant que de toute façon il s'agit d'un petit péché, l'évêque d'Arles rétorque : « Nous ne disons pas non plus que c'est un péché mortel ; pourtant, si l'on s'y adonne trop fréquemment, et si on ne le rachète pas par des jeûnes et des aumônes, il rend l'âme extrêmement impure. Ne néglige pas tes péchés parce qu'ils sont petits, mais crains, parce qu'ils sont nombreux<sup>3</sup>. »

Le passage du psaume 50 est repris également par le pape Grégoire le Grand (590-604) lorsque, dans une lettre à saint Augustin de Cantorbéry, il parle de la souillure du plaisir conjugal : « Nous ne prétendons pas que le mariage soit coupable. Mais parce que cette union conjugale licite ne peut elle-même avoir lieu sans volupté charnelle, on doit s'abstenir d'entrer

---

3. Les citations de saint Césaire sont tirées de la traduction de M.-J. Delage.

dans un lieu sacré, la volupté ne pouvant, quant à elle, en aucune manière être sans faute. En effet, ce n'est pas d'adultère ou de fornication mais de légitime mariage qu'il était né, celui qui a dit : "J'ai été conçu dans l'iniquité et ma mère m'a donné le jour dans le péché..." Dans ce verset, cependant, il n'appelle pas iniquité la commixtion de mariage mais, évidemment, la volupté qu'elle implique. Il y a en effet beaucoup de choses qui sont reconnues licites et légitimes, mais que nous ne pouvons réaliser sans quelque souillure. »

À cette époque, le terme *amor* désigne une passion sensuelle, irrationnelle, destructrice. Selon Grégoire de Tours, la matrone Déoteria dont le mari est absent envoie des messagers au roi des Francs Théodebert I<sup>er</sup> pour lui indiquer que les habitants de la ville où elle réside le reconnaissent comme maître. Théodebert entre pacifiquement dans la place forte. « Quant à Déoteria, elle vint à sa rencontre mais lui, la trouvant belle, se prit d'amour pour elle et, la prenant dans son lit, s'unit à elle. » Dans son *Histoire des Francs*, Grégoire de Tours utilise vingt-deux fois le mot *amor*. Dans dix cas, le terme désigne un lien illégitime et luxurieux, dans trois les relations affectives entre parents et enfants, mais jamais il ne concerne des conjoints.

## Une liturgie du sexe

Se fondant sur l'Écriture, sur les textes de Jérôme, Augustin ou Césaire, l'Église admet les rapports sexuels entre époux, mais ne paraît pas y intégrer cette communion des corps liée à l'amour. Même le mariage n'empêche pas de pécher en ce domaine.

Il est vrai que « le temps pour embrasser », pour reprendre l'expression de Jean-Louis Flandrin, apparaît

bien limité. Deux grandes interdictions concernent les rapports conjugaux, liées l'une à l'année liturgique, l'autre au cycle de la femme. Nous avons vu Césaire d'Arles exhortant ses ouailles à user modérément du mariage. Écoutons-le entrer dans les détails et indiquer les moments où les époux doivent observer la continence.

« Chaque fois que vous venez à l'Église à l'occasion d'une fête solennelle quelconque et que vous voulez recevoir les sacrements du Christ, gardez la chasteté plusieurs jours auparavant pour pouvoir vous approcher de l'autel du Seigneur en toute sécurité de conscience ; conservez-la aussi durant tout le carême et jusqu'à la fin du temps pascal, afin que les solennités de Pâques vous trouvent chastes et purs. » Et il insiste dans le même sermon : « Avant tout, chaque fois qu'approchent le jour du Seigneur ou d'autres fêtes, que nul ne connaisse sa femme ; et qu'il en soit de même chaque fois que les femmes ont leurs règles. » Pour effrayer ceux qui seraient enclins à enfreindre ces règles, Césaire indique : « Celui qui connaît sa femme quand elle est indisposée ou qui ne veut pas rester continent le jour du Seigneur ou pendant un autre jour de fête quelconque, celui-là conçoit alors des enfants qui naissent soit lépreux, soit épileptiques, soit même peut-être possédés du démon. » La croyance que les enfants conçus risquent d'être anormaux apparaît alors répandue, si l'on en juge par cette anecdote que rapporte Grégoire de Tours dans les *Miracles de saint Martin*. Une femme du Berry ayant donné le jour à un enfant difforme, aveugle et muet, avoue en pleurant qu'il a été conçu une nuit de samedi à dimanche. Césaire distingue toutefois les hommes sages et les rustres : « Tous ceux qui sont lépreux naissent ordinairement non de personnes sages qui gardent la chasteté les jours de fête et les

autres jours prescrits, mais principalement de rustres qui ne savent pas être continents. » Bien plus, « certains sont à ce point débauchés et ivrognes que, parfois, ils n'épargnent pas leur femme enceinte ». Évidemment, puisque le mariage est destiné à engendrer des enfants, toute relation durant la grossesse paraît sans utilité et par conséquent fautive.

Grâce aux pénitentiels – catalogues de pénitences infligées en raison des péchés –, nous connaissons mieux l'étendue des interdictions. En ce qui concerne le calendrier liturgique, les époux doivent chaque semaine s'abstenir le dimanche, jour du Seigneur. Le mercredi et le vendredi constituant des jours de deuil, bon nombre de pénitentiels leur interdisent alors tout rapport. En raison de la préparation de la fête dominicale, certains d'entre eux formulent la même exigence pour le samedi. Toutefois, ce dernier jour est surtout mentionné dans les plus anciens pénitentiels et n'apparaît pas dans ceux de l'époque de Burchard.

Certains recueils exigent l'abstinence durant les trois carêmes, c'est-à-dire les trois périodes en principe de quarante jours avant Noël, Pâques et la Pentecôte. Toutefois, des pénitentiels burchardiens et post-burchardiens limitent à vingt jours le temps de continence qui doit être observé avant Noël. L'avent est d'ailleurs plus court à cette époque. Rathier, évêque de Vérone, déclare en 966 : « En l'avent du Seigneur, si aucune fête ne s'y oppose, vous aurez su vous abstenir quatre semaines de viande et de coït. » Il déclare également : « En la Nativité du Seigneur, on doit renoncer totalement au coït, même légitime, pendant vingt jours et vingt nuits » – il s'agit des vingt jours entre Noël et la fin de l'octave de l'Épiphanie. Notre évêque signale en outre qu'une telle prescription vaut pour les octaves de Pâques et de la Pentecôte. Comme les pénitentiels

ne comportent pas cette interdiction, il est probable que l'abstinence n'est guère observée durant les fêtes qui suivent Noël. Par ailleurs, si certains auteurs font mention d'un troisième carême, c'est parce que la Pentecôte constituant l'une des fêtes les plus importantes de l'année liturgique, ils ont jugé opportun d'instituer un temps de pénitence, donc de continence, semblable à celui de l'avent et du carême. Les rapports sexuels sont également interdits d'autres jours, comme les fêtes de certains saints, les vigiles des fêtes.

De nombreux textes ordonnent d'observer la chasteté un certain temps avant la communion. « As-tu omis de communier le jeudi saint, le jour des Pâques, à la Pentecôte et à Noël ? As-tu eu des rapports conjugaux en carême et durant quatre ou cinq jours avant les fêtes ci-dessus avant de communier ? Si oui : vingt jours de jeûne », décrète Burchard de Worms.

Les relations même conjugales rendant impurs les époux, leur exclusion des édifices religieux, lorsqu'ils se sont unis, apparaît logique, notamment les jours consacrés à Dieu. Grégoire le Grand écrit que « l'homme qui a couché avec sa propre femme ne doit pas entrer dans l'église s'il ne s'est pas lavé à l'eau, et s'il s'est lavé il ne doit pas entrer immédiatement ». Nicolas I<sup>er</sup>, pape de 859 à 867, dans sa célèbre réponse aux Bulgares indique : « Vous me demandez s'il est permis de s'unir ou de dormir avec son épouse en temps dominical, de jour ou de nuit. À quoi nous répondons que si l'on doit se reposer de toute œuvre mondaine le jour dominical, ainsi que nous l'avons enseigné ci-dessus, combien plus doit-on se garder de la volupté charnelle et de toute pollution du corps étant donné surtout que le nom de "jour du Seigneur" manifeste clairement que le chrétien ne doit s'occuper de rien en ce jour, excepté des affaires du Seigneur. »

En ce qui concerne les périodes spécifiques de la physiologie féminine, les époux doivent éviter, nous l'avons vu, tout rapport lors des règles, c'est-à-dire de trois à six jours par mois, interdiction que l'on trouve déjà énoncée dans le Lévitique.

La grossesse pose un problème plus délicat, car plusieurs phases de l'évolution du fœtus peuvent être distinguées. Certains pénitentiels interdisent toute relation de la conception à la naissance, oubliant que la femme enceinte ne se rend pas compte immédiatement de son état. D'autre part, certains textes laissent penser que l'on imagine alors une lente transformation du sperme en embryon nécessitant une quarantaine de jours ; c'est seulement vers le quatrième mois de la grossesse que l'embryon serait pourvu d'une âme et capable de remuer. Burchard estime donc que la gravité de la faute augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de la naissance.

La continence doit être observée un certain temps après l'accouchement, mais la durée de l'abstinence n'est pas précisée. La seule motivation alléguée a trait aux problèmes d'hémorragie, liés donc au sang. Cette période est souvent fixée à quarante jours, mais elle peut varier en fonction du sexe de l'enfant. La naissance d'une fille entraîne une plus longue interruption que celle d'un garçon.

Le pape Grégoire le Grand, dans sa lettre à Augustin de Cantorbéry, interdit même toute relation durant l'allaitement. Et il déplore que certaines femmes confient leurs enfants à une nourrice, car, selon lui, elles ne peuvent se contenir. Mais les pénitentiels ne reprennent pas cette interdiction, indiquant par là même qu'on n'essaie pas de l'imposer, ce qui aurait été difficile en raison de la durée de l'allaitement.

Les couples soucieux de respecter les enseignements de l'Église ne pourraient s'unir que quatre-vingt-onze